

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11	L'AN DEUX MIL DIX-SEPT Le JEUDI 13 AVRIL à 20 H 30
Date de convocation : 06/04/2017 Date d'affichage : 18/04/2017	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : M. Michel LOMMIS, Maire Étaient présents : M. LOMMIS, Mme SADOE, MM. JOUIN et JAKOBY, Mmes COURTAIS et LASKRI, M. LEBAR, Mmes MICHEL et DUCOUDRÉ Absents excusés : M. BELEY (pouvoir à Mme SADOE), M. THIRANT (pouvoir à M. LOMMIS)
	Secrétaire de séance : Mme COURTAIS

ORDRE DU JOUR :

1. **Affectation des résultats 2016**
2. **Budget primitif 2017 et vote des taux**
3. **Urbanisme**
4. **Syndicats intercommunaux**
5. **Questions diverses.**

La séance est ouverte à 20 h 30.

Le compte rendu de la séance du jeudi 23 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 (Délibération n° 17/12).

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le Compte administratif 2016 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

- Section de Fonctionnement :	
<i>Excédent de clôture</i>	89 193,93 €
- Section d'Investissement	
<i>Excédent de clôture</i>	139 297,85 €

Les restes à réaliser s'élèvent à :

- **Dépense d'investissement : 40 859,00 €**
- **Recette d'investissement : 12 023,00 €**

M. le Maire propose au Conseil municipal d'affecter
en section de Fonctionnement à l'article R002 **89 193,93 €**

et en section d'Investissement à l'article R001 **139 297,85 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus.

2. BUDGET PRIMITIF 2017 et VOTE DES TAUX 2017 (Délibération n° 17/13).

Monsieur le Maire expose aux élus les conditions qui s'imposent au vote du Budget primitif 2017.

Comme indiqué lors de la dernière séance du conseil municipal le 23 mars, nous présentons ce soir un budget prenant en compte l'indemnisation fixée par la Cour Administrative d'Appel de Versailles dans l'affaire « indivision Maïa ».

Cette indemnité, d'un montant insupportable pour le budget de la commune conduit à trois hypothèses :

- voter un budget similaire aux années précédentes sans tenir compte des indemnités à payer (cf. commission des finances du 27 février 2017),
- ne pas présenter et ne pas voter de budget,
- inscrire la dépense sans les recettes correspondantes d'où un budget en déséquilibre pour la section de fonctionnement (cf. commission des finances du 03 avril 2017).

Les deux premières hypothèses ne sont pas compatibles avec notre état d'esprit qui est de faire face aux difficultés, de trouver solution plutôt que de mettre la tête dans le sable en attendant que cela se passe.....

Ces deux hypothèses reviennent à laisser faire les autorités de tutelle, nous n'aurions plus alors notre mot à dire.

De fait, la troisième hypothèse est celle qui nous permettra de tenir une attitude responsable, malgré les conséquences administratives et budgétaires immédiates.

Sur le plan administratif, voter une section de fonctionnement en fort déséquilibre conduira à une probable saisine de la Chambre Régionale des Comptes par les services préfectoraux.

Mais rassurons-nous, saisine de la CRC non par malversation des comptes mais par impossibilité de faire face à une dépense exceptionnelle. Ce sera encore de nombreuses heures de travail pour nous !

Sur le plan budgétaire, la section de fonctionnement se présente en fort déséquilibre tout en maintenant des dépenses par article compatibles avec nos besoins au quotidien et ne pas laisser le village à l'abandon.

Bien évidemment nous aurons tout au long de l'année à réduire au maximum les dépenses courantes, article par article.

Nous reviendrons dans quelques instants sur les détails de la section de fonctionnement.

La section d'investissement quant à elle sera en forte diminution puisque son montant est divisé par deux par rapport à l'année passée. Nous profitons d'un excédent significatif de report 2016 pour équilibrer cette section. Ceci permettra quelques investissements qu'il conviendra de cibler au mieux.

Nous reviendrons également sur les détails de la section d'investissement un peu plus tard.

Les recettes de fonctionnement subiront encore de plein fouet la baisse des dotations versées par l'Etat aux communes, même s'il se dit que celle-ci serait un peu moins lourde en 2017.

Indemnités à payer, baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, augmentation des prélèvements au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal placent la commune dans une situation très inconfortable.

Après entretiens avec les services de la Préfecture, la Direction des Finances Publiques et la Trésorerie Principale, tout en suivant les préconisations des autorités de tutelle et afin de ne pas trop pénaliser les administrés, nous avons retenu un taux unique d'augmentation de 12% des taxes (TH,TFB,TFNB) qui sera soumis à votre vote.

Concours aux associations :

- ADMR : 2 481,81 € (2 245,00 € en 2016).
- Mission locale : 350,55 € (358,15 € en 2016).

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de voter les taux suivants :

- Taxe d'Habitation	7,59 %
- Foncier Bâti	11,02 %
- Foncier non Bâti	44,48 %

➤ Présenté par M. le Maire, le Budget Primitif 2017 s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	799 006,36 €
- Recettes de Fonctionnement	389 984,93 €
- Dépenses et recettes d'Investissement	250 650,85 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2017.

3. URBANISME

Autorisations d'urbanisme : Présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière séance du Conseil. (Voir partie intégrante du compte-rendu du 13 avril 2017).

Contentieux MM. Maïa :

Le protocole d'accord, que le conseil municipal a autorisé en signature, a été enregistré en date du 29 mars en Sous-préfecture de Rambouillet. Les instances en cours auprès du Tribunal Administratif et de la Cour Administrative d'Appel de Versailles feront l'objet d'un désistement dès lors que les nouveaux permis de construire, qui seront déposés par M. Maïa, deviendront définitifs.

4. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SILY : Arrêté préfectoral du 10 mars 2017 portant modification des statuts du Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue Lez Yvelines.

SITERR : (rapporteur P. SADOc)

Réunion du 11 avril n'a pas obtenu le quorum, repoussée au 25 avril pour votes comptes de gestion, administratif et du budget primitif 2017.

Montant de la participation 2017 par habitant devient 30cts€ au lieu de 20cts€.

Suite au retrait de CA Rambouillet Territoires du syndicat, élection de nouveaux membres du bureau, 2 vice-présidents au lieu de 4.

SIVOS : (rapporteur N. MICHEL)

Réunion du 30 mars consacrée à l'approbation du compte de gestion 2016, du compte administratif 2016 et au vote du budget primitif 2017.

Le Président a exposé le fait que les TAP soient regroupés à la rentrée de septembre sur 3 heures le vendredi après-midi en faisant appel à un nouvel intervenant. Les cours d'anglais ayant été plébiscités par les parents, une réflexion est en cours pour mise en place.

SIEED : (rapporteur D. JOUIN)

Le taux de la TEOM pour 2017 est fixé à 6,86% contre 8.69% en 2016.

CCCY : (rapporteur M. LOMMIS)

Taux de taxe habitation pour 2017 est inchangé et reste fixé à 6.05%

Taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2017 est inchangé et reste fixé à 20.09%

Taux de taxe Foncière Non Bâti pour 2017 est inchangé et reste fixé à 3.05%

5. INFORMATIONS DIVERSES

- **Nettoisement de la voirie** : effectué lundi 27 mars au matin. Dommage que quelques voitures n'aient pas été dégagées des trottoirs et caniveaux !
- **Collecte des déchets verts** : le SIEED s'excuse du retard pris lors du premier ramassage du lundi 03 avril pour cause de volume nettement supérieur aux prévisions. Par ailleurs, le SIEED rappelle que le volume maximum hebdomadaire par logement est limité à 1m3.
Le SIEED précise **qu'il n'y aura pas de ramassage des déchets verts le lundi premier mai.**
- **Enedis (ex ErDF)** : la pose des nouveaux compteurs « Linky » est envisagée sur Mareil-le-Guyon courant juillet 2017. Enedis communiquera en son temps auprès des abonnés et mandatera l'entreprise OTI afin d'effectuer ces opérations.
- **Opération nettoyage de printemps** : remerciements aux nombreux Mareillois(es) et notamment aux très jeunes et ados qui ont participé à ce nettoyage, encore beaucoup de déchets ramassés cette année y compris dans le village. Monsieur le Maire signale toutefois des difficultés de coordination avec le PNR et le SIEED concernant l'évacuation des déchets ramassés vers le centre de traitement.
- **Élections présidentielles et législatives** : les nouvelles cartes électorales ont été distribuées sur l'ensemble de la commune semaine du 03 avril.
- **RD191 / secteur en pavés** : le Conseil Départemental confirme que les travaux de renforcement débiteront dès le 02 mai pour une durée de deux mois. La traversée des communes Les Mesnuls et Mareil-le-Guyon ne sera pas possible, les déviations seront mises en place à partir de la RN10 et la RD912 pour tout le trafic de transit. Les circuits des cars scolaires seront modifiés avec arrêts délocalisés rue de la mairie. Toutes les informations utiles seront communiquées et disponibles à partir du 21 avril.
- **CCAS** : Patricia SADOUC fait part de l'approbation du compte de gestion 2016, du compte administratif 2016 et du vote du budget primitif 2017.
Attribution de l'aide au chauffage 2016/2017 à cinq foyers pouvant y prétendre.

- **Journées du Patrimoine** : se tiendront cette année les 16 et 17 septembre. Thème retenu : la jeunesse.
- **Association VMLG** : Émilie Courtais mentionne la forte participation à la soirée antillaise, par ailleurs très réussie.

Manifestations à venir (à Maison du Village) : chasse aux œufs le lundi 17 avril, expo le samedi 22 avril et la fête des voisins le vendredi 26 mai.

Elle fait part également de la tenue d'une réunion devant étudier l'opportunité d'organiser un vide-grenier sur Mareil. Pas de décision dans l'immédiat, si le principe de cette manifestation est retenu, elle ne se tiendrait qu'à partir de 2018.

TOUR DE TABLE

Mme LASKRI fait part de la forte augmentation des inscriptions à la bibliothèque. Par ailleurs, l'atelier pour la confection des œufs de Pâques du samedi 25 mars, a été une réussite. Elle informe que le prochain atelier, à l'occasion de la Fête des Mères et des Pères, se tiendra le samedi 20 mai.

Mme DUCOUDRÉ demande si une réunion publique est prévue afin d'expliquer aux administrés le pourquoi de l'augmentation des taux.

M. le Maire informe qu'une réunion publique de mi-mandat se tiendra probablement en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 22h02.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 AVRIL 2017
DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN COURS OU TRAITÉES DEPUIS LE 21/03/2017

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
M. É. GOUSSON	Le Village	PC	Création de 6 logements	12/12/2016 + Pièces complém. 30/01/2017	-	-
M. L. SCHEBAT Mme S. DUREPAIRE	5 route de Chevreuse	PC	Construction d'1 maison	22/12/2016 + Pièces complém. 16/01/2017	Accordé	11/04/2017
Mme HUET	Impasse des Regains	PC modif.	Modif. de l'altimétrie de construction et dimensions et décalages fenêtres, changement de tuiles, suppression de 2 fenêtres de toit et déplacement des autres. Ajout d'un conduit de cheminée.	23/01/2017 + Pièces complém. 11/02/2017	Accordé	07/04/2017
M. S. LOZAY	3 rue des Sources	DP	Construction garage double, aménag. extérieur, portail et portillon	24/01/2017 + Demande de pièces complém. 23/02/2017	-	-
M. B. LAUNAY	5 ruelle des Prés	DP	Création de 2 velux	13/03/2017 + demande de pièces complém. 10/04/2017	-	-
Mme J. BAUDOIN	468 impasse des Fontaines	DP	Remplacement de la clôture	28/03/2017	-	-
Mme J. MICHEL	14-16 rue de L'Hirondelle	DP	Création d'1 auvent	03/04/2017 + demande de pièces complém. 10/04/2017	-	-
M. A. SMAILI	5 route de Chevreuse - Lot 6	PC	Construction d'1 maison EUR1 + garage	31/03/2017 + 04/04/2017	-	-
Mme A. MANCEL M. L. GILLIET	Route de Chevreuse - Impasse des Terres fortes - Lot 2	PC modif.	Création d'1 escalier + 1 porte à l'extérieur	05/04/2017	-	-

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER AUXQUELLES LA COMMUNE N'A PAS DONNÉ SUITE

Néant.